

SAS 3B TRAITEUR

AU CAPITAL DE 100 Euros

SIEGE SOCIAL : 45 ROUTE DE SISTERON, LE VILLAGE 04200 LES OMERGUES

RCS : MANOSQUE : 840 592 109

SIRET : 840 592 109 00010 APE : 5610 C

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DATE : 31 Octobre 2023

LIEU : Siège Social

CONVOCATION : Verbale

Associés présents ou représentés:

-Monsieur BESCHMOUT Cyrille président, porteur de 100 Parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social soit 100 Parts

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

La feuille de présence a été signée par tous les associés.

Monsieur BESCHMOUT Cyrille accepte de présider la séance.

ORDRE DU JOUR :

Perte de la moitié du capital social / Non dissolution et poursuite de l'activité

RESUME DES DEBATS

Néant

TEXTE DES RESOLUTIONS MISES AUX VOIX:

Première résolution:

L'assemblée a pris acte du fait que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.

Il décide, conformément à l'Article L223-42 du code de commerce, la non dissolution de la société et la poursuite normale de l'activité de la SAS 3B TRAITEUR.

RESULTAT DES VOTES DES RESOLUTIONS CI-DESSUS :

Oui à l'unanimité des parts pouvant participer au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, établi par le président.

Le président

